

Résumé

Quoi de neuf pour les vélos dans les normes VSS ?

Karen Schmid, ertec sa, membre de la CE 2.08 (VSS)

1. Présentation de la VSS

VSS est l'abréviation allemande pour « Association suisse des professionnels de la route et des transports ». La VSS est une association de professionnels, d'entreprises et d'institutions actifs dans la planification, l'établissement de projets, la construction, l'exploitation, l'entretien, l'usage et la déconstruction d'infrastructures de transport. Un des buts de cette association est de développer et d'élaborer le recueil suisse des normes pour les transports en harmonie avec les normes européennes. Les normes sont constamment réactualisées afin de correspondre à l'état de la technique. La VSS veille à leur accessibilité et à leur diffusion. La VSS possède 9 commissions techniques dont chacune se compose de plusieurs commissions d'experts.

La commission technique n°2 (CT 2) s'intitule *Planification et projets*. Dans cette dernière se trouve la commission d'experts 8 (CE 2.08) nommée *Trafic des cyclistes et piétons*.

2. CE 2.08 ou EK 2.08

La commission d'experts 2.08 s'occupe de 15 normes. En rouge, sont indiquées celles utiles pour les questions de vélos ; en italique, celles dont leur élaboration est programmée :

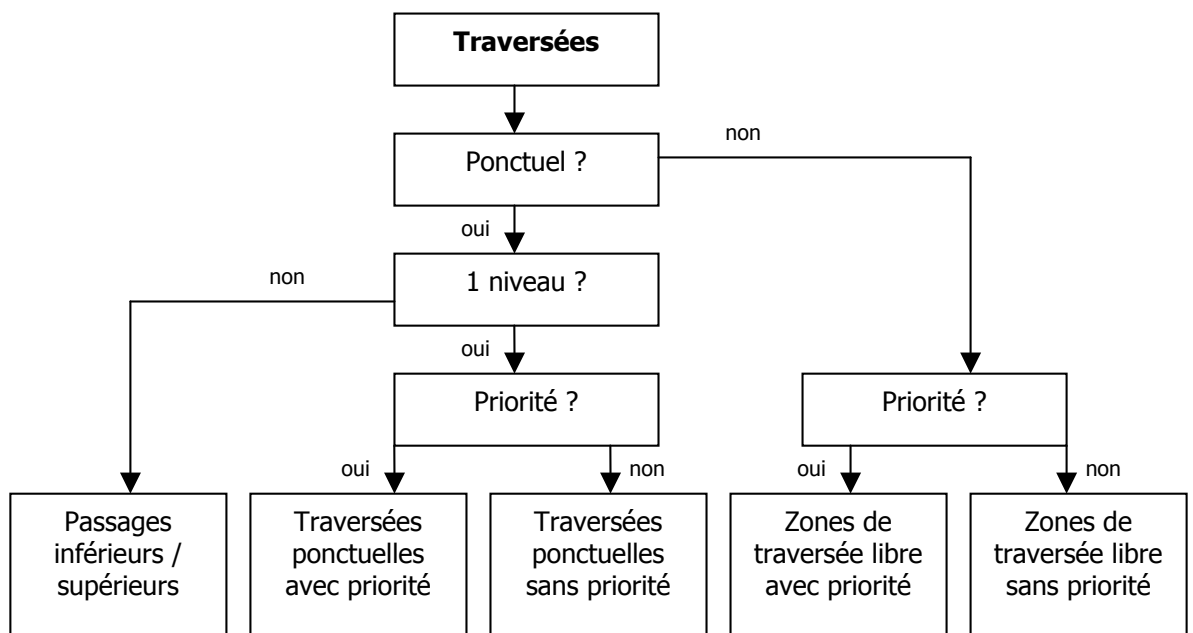
1. VSS 640 060 Trafic des deux-roues légers – bases (1994)
2. VSS 640 064 Guidage du trafic des deux-roues légers sur des routes avec transports publics (2000)
3. VSS 640 065 Trafic des deux-roues légers - Installations du stationnement, détermination du besoin (1996)
4. VSS 640 066 Trafic des deux-roues légers - Installations du stationnement, géométrie et équipement (1996)
5. VSS 640 070 Trafic piétonnier – bases (2009)
6. VSS 640 238 Trafic des piétons et des deux-roues légers – rampes, escaliers et rampes à gradin (2008)
7. VSS 640 240 Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – bases (2003)
8. VSS 640 241 Circulation piétonne – passages pour piétons (2000)
9. VSS 640 242 *Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – traversées ponctuelles avec priorité (?)*
10. VSS 640 243 *Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – traversées ponctuelles sans priorité (?)*
11. VSS 640 244 *Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – zones de traversée libre (?)*

- 12. VSS 640 246 Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – passages inférieurs (2006)
- 13. VSS 640 247 Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – passages supérieurs (2007)
- 14. VSS 640 249 Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – traversées avec des lignes ferroviaires (?)
- 15. VSS 640 252 Carrefours – guidage des deux-roues légers (1999)

3. A venir...

Le travail attendant la commission d'experts CE 2.08 concerne les traversées (piétonnes et/ou cyclistes). C'est en effet un thème récurrent et sujet à polémique.

Le thème des traversées va être structuré ainsi :



Les traversées concernant les croisements avec les lignes ferroviaires seront traitées ultérieurement ...

Karen Schmid, Ingénieur HES - membre de la CE 2.08
ertec sa , bâtiment H-TECH
Av. des Sciences 2
1400 Yverdon-les-Bains
schmid@ertec.ch